



DEMANDE DE LICENCE DE VENDEUR
(conformément à la loi intitulée *Real Estate Trading Act* R.S.P.E.I. 1988,
Cap. R-2)

Envoyez à :

Bureau du procureur général
Division de la consommation, des corporations
et des assurances
C.P. 2000, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Tél : 902 368-4550 Fax : 902 368-5283

Livrez à :

95, rue Rochford 4^e étage
Charlottetown Î.-P.-É.) C1A 3T6

Tapez ou écrivez en lettres moulées. Les demandes incomplètes seront retournées sans être traitées.
Si vous fournissez de l'information fautive ou trompeuse dans la présente demande, une licence pourrait
vous être refusée.

PARTIE A IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

1. Nom complet du demandeur :
2. Date de naissance :
3. Adresse postale :
4. Adresse de service :
(y compris le n° de rue)
5. N° de tél. : 6. N° de fax : 7. Courriel :
8. Le demandeur a-t-il l'intention de s'occuper à autre chose que la vente immobilière
Oui Non.....
Si oui, décrivez les autres activités :

PARTIE B APTITUDE DU DEMANDEUR

Si vous répondez « oui » à l'une ou l'autre des questions suivantes, joignez une explication
complète ainsi que tous les documents pertinents. **S'il s'agit uniquement d'une demande de
renouvellement, ne joignez que la documentation qui n'a pas déjà été soumise.**

9. A-t-on déjà refusé une licence au demandeur en vertu d'une loi qui exigeait d'être inscrit ou
d'avoir une licence pour faire affaire avec le public à un titre ou un autre (p.ex. agent ou vendeur
immobilier, agent d'assurance, courtier ou vendeur de valeurs mobilières, etc.) dans une province
ou un territoire canadien?
Oui Non.....
10. Le demandeur a-t-il déjà détenu une licence tel qu'on y fait allusion dans la question ci-dessus, et
a-t-il fait l'objet d'une procédure disciplinaire ayant résulté en une amende ou une réprimande à
son endroit?

Oui Non.....

11. Le demandeur a-t-il déjà plaidé coupable ou été déclaré coupable d'une infraction en vertu d'une loi canadienne ou étrangère ou fait-il présentement l'objet d'accusations? (On doit déclarer les infractions criminelles tombant sous le coup des lois fédérales telles que le *Code criminel* et la *Loi de l'impôt sur le revenu*.)

Oui Non.....

12. Le demandeur a-t-il déjà fait faillite ou fait une cession volontaire dans une banqueroute, ou est-il présentement un failli non libéré?

Oui Non.....

13. Existe-t-il à l'heure actuelle un jugement non exécuté enregistré contre le demandeur?

Oui Non.....

14. Je,, le demandeur, accorde par la présente, au registraire des transactions immobilières, la permission de mener des enquêtes par l'intermédiaire du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et, au besoin, des autres services de police, au soutien de la demande.

Les renseignements personnels exigés dans le cadre du présent formulaire sont recueillis au nom et pour l'utilisation du registraire aux fins de l'administration et de l'exécution de certaines dispositions de la loi intitulée *Real Estate Trading Act* et de ses règlements.

En soumettant cette demande, vous consentez à ce que le registraire recueille les renseignements personnels contenus dans la demande, les dossiers de police, les dossiers d'autres organismes de réglementation gouvernementaux et non gouvernementaux, les dossiers de crédit et les dossiers d'emploi vous concernant qui peuvent être nécessaires au registraire pour faire l'examen de votre demande ou de l'aptitude à conserver la licence en vertu de l'autorisation légale conférée au registraire pour la durée de la période durant laquelle vous demeurez titulaire d'une licence délivrée par le registraire. Les sources avec lesquelles le registraire peut communiquer comprennent le gouvernement et les organismes privés ou agences, les individus, les personnes morales et les autres organismes.

Cette collecte de renseignements personnels sert surtout à évaluer votre aptitude à obtenir et à conserver une licence.

Si vous avez des questions au sujet de la collecte et de l'utilisation des renseignements, vous pouvez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information, au bureau du procureur général, au numéro (902) 894-0387.

.....
Signature

.....
Date

PARTIE C DÉCLARATION

15. Je soussigné(e), déclare ce qui suit :

- 1) Les déclarations et réponses aux questions posées dans la présente demande, y compris les annexes, sont vraies, correctes et complètes.
- 2) Je suis au courant des lois et règlements de l'Île-du-Prince-Édouard concernant la réglementation applicable aux vendeurs immobiliers, et je promets de m'y conformer.
- 3) Je comprends que, en vertu de la loi intitulée *Real Estate Trading Act*, nul ne peut faire du commerce immobilier ou agir comme un agent ou un vendeur immobilier à moins de détenir une licence valide d'agent ou de vendeur.

- 4) Je comprends qu'une assurance de cautionnement doit être maintenue en vigueur pour qu'une licence demeure valide en vertu de la loi intitulée *Real Estate Trading Act*.
- 5) Je comprends qu'un vendeur ne peut être titulaire que d'une licence de vendeur d'un agent licencié, et que la fin de l'emploi de vendeur auprès de l'agent licencié opère la suspension de la licence de ce vendeur.
- 6) Je servirai la population et poursuivrai mes activités de bonne foi comme vendeur immobilier uniquement au nom de l'agent licencié nommé dans la partie D du présent formulaire.
- 7) Je comprends qu'une convention d'inscription est une entente entre mon agent employeur et le propriétaire de l'immeuble.
- 8) Je comprends que ma licence peut être révoquée en tout temps si la présente demande contient une fausse déclaration.

.....
Signature _____

.....
Date

PARTIE D AVIS DE NOMINATION ET D'APPROBATION PAR L'AGENT

Au registraire, en vertu de la loi intitulée *Real Estate Trading Act* :

Je certifie que de.....
(nom du demandeur) (endroit)

est par la présente autorisé par écrit à agir comme vendeur de
(nom de l'agent licencié)

.....
Un agent immobilier licencié de l'Île-du-Prince-Édouard.

Par la présente, je

- 1) recommande ce demandeur comme étant une personne qualifiée pour recevoir une licence de vendeur;
- 2) déclare que si une licence est octroyée au demandeur, celui-ci ou celle-ci agira comme vendeur ou vendeuse de l'agent licencié mentionné ci-dessous, lequel il ou elle représentera;
- 3) déclare que si la licence est révoquée, un avis écrit sera donné immédiatement au registraire du commerce immobilier ainsi que la raison de la révocation.

.....
Nom de l'agent (tapez ou écrivez en lettres moulées)

.....
Signature de l'agent ou de son représentant désigné

.....
Date